



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E173432

VALABLE JUSQU'AU 08/03/2027

ÉDITÉ LE

11/03/2026

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 15/02/2018

Forme juridique : SAS

Capital : 5 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC TROYES

Siret : 837 520 162 00012

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 4415093

Assurance Responsabilité Travaux :  
GROUPAMA 1647616601005

Assurance Responsabilité Civile :  
GROUPAMA 1647616601005

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2026

Raison sociale : COUVERTURE CHAMPAGNE BOURGOGNE

11 RUE MARIE CURIE  
10160 AIX-VILLEMAUR-PALIS

Téléphone : 03 25 43 97 55

Fax :

Portable : 0673903579

Site Internet : [www.couverture-champagne-bourgogne.fr](http://www.couverture-champagne-bourgogne.fr)

E-mail : [couverture.champagnebourgogne@gmail.com](mailto:couverture.champagnebourgogne@gmail.com)

Responsabilité légale :  
MASSELOT FREDERIC PRÉSIDENT

Effectif moyen : 5

Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité            | * Date d'attribution |
|------|--------------------------------------------------|----------------------|
| 3101 | Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE | 14/01/2025           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                                                         | Date d'attribution |
|--------------------------------------------------------------------|--------------------|
| o Fenêtres de toit                                                 | 09/03/2021         |
| o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur | 02/06/2022         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.